

Annexe contractuelle

→ **Heliate Flash
Mai 2026**

Éligible dans le cadre
du Plan d'Épargne
Retraite
Gan Nouvelle Vie

Support en unités de compte dans
le cadre d'un contrat d'assurance
vie ou de capitalisation d'une durée
de 8 ans maximum, à compter du
19 mai 2026, présentant un risque
de perte en capital en cours de vie
et à l'échéance.

Code ISIN : FR0014013WW5



Une marque  Le groupe Groupama

SOMMAIRE

- ▶ Annexe à la notice d'information du Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie _____ p. 1
- ▶ Fiche technique retraite du support Heliante Flash Mai 2026 _____ p. 2
- ▶ Avertissement final _____ p. 4
- ▶ Document d'Informations Clés de Groupama Trésorerie,
support de sortie à l'échéance de Heliante Flash Mai 2026 _____ p. 6
- ▶ Souscription au support Heliante Flash Mai 2026

ANNEXE À LA NOTICE D'INFORMATION DU PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE GAN NOUVELLE VIE

Le support temporaire en unités de compte **Heliante Flash Mai 2026** (nommé ci-après « le Support ») est ajouté au contrat de Plan d'Épargne Retraite Gan Nouvelle Vie. Sa période de commercialisation est du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Heliante Flash Mai 2026 est émis le 5 janvier 2026. La durée d'investissement sur cette unité de compte est de 8 ans maximum, à compter du 19 mai 2026.

Son échéance finale est le 12 juin 2034.

Le Support pourra prendre fin de façon anticipée, dans les conditions précisées dans la Fiche technique.

Les dispositions suivantes s'appliquent par dérogation à la notice d'information ou aux conditions générales de votre contrat.

- Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication font l'objet d'un prospectus (en date du 17 décembre 2025), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Banque Centrale d'Irlande (« CBI ») (le « Prospectus »), préparé exclusivement pour les besoins de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Dublin. Ce Prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CBI et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus est disponible sur le site d'HSBC Continental Europe via le lien <https://www.about.hsbc.fr/investor-relations/debt-issuance>.
- Pendant le délai de renonciation, la part du versement initial est directement investie sur le Support.
- Tous les désinvestissements s'effectuent à la valeur de l'unité de compte du troisième jour ouvré suivant la date d'enregistrement au siège administratif de la demande par le service de gestion de l'Assureur et accompagnée de la totalité des pièces nécessaires, ou suivant la date de déclenchement (arbitrage automatique).
- En cas d'absence de cotation à ces dates, on considérera comme valeur de l'unité de compte la prochaine valeur cotée.
- L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, toutes les opérations de rachat⁽²⁾, d'arbitrage, de liquidation retraite ou de transferts sollicitées sur ce support temporaire avant son échéance, feront l'objet d'une pénalité de 3,50 % du montant désinvesti, à l'exception du dénouement du contrat au décès de l'assuré.
- Le présent Support, dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite, n'est pas éligible aux transferts entrants, aux arbitrages, aux options de gestion automatique, aux versements programmés.

• À l'échéance (anticipée ou finale) du Support, si le contrat est déjà investi totalement ou partiellement en Gestion Déléguée Évolutive ou en Gestion Pilotée, un arbitrage sera réalisé automatiquement et sans frais vers le profil de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée en cours au jour de l'échéance⁽¹⁾. À défaut, l'arbitrage se fera vers le support monétaire Groupama Trésorerie code ISIN FR0000989626 dont le Document d'Informations Clés se trouve en page 6 de cette annexe.

- Il n'est pas autrement dérogé aux modalités de fonctionnement du contrat.

Épargne constituée sur le Support dans le cadre de votre contrat.

• Conformément à la notice d'information de votre contrat, l'épargne constituée sur le Support correspond à la contre-valeur en euros du nombre d'unités de compte inscrites au contrat. Elle s'obtient en multipliant le nombre d'unités de compte par sa valeur.

L'Assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur. Pendant toute la durée de vie du support, la valeur de l'unité de compte est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et des taux d'intérêt.

• L'Assureur recommande ce Support aux personnes disposant d'un âge les séparant de la retraite au moins égal à 8 ans dans le cadre du Plan d'Épargne Retraite.

• **Le Support s'adresse aux investisseurs⁽³⁾ recherchant un potentiel de performance lié aux marchés actions en acceptant un risque de perte partielle ou totale en capital. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cas de sortie anticipée (rachat⁽²⁾, arbitrage, liquidation retraite, transferts ou décès).**

• Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le Support pour chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'investisseur, notamment de sa situation patrimoniale, de ses besoins actuels et à venir, et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.

• Il est également recommandé à l'investisseur de diversifier suffisamment ses investissements sur différentes classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions), dans des secteurs d'activité et sur des zones géographiques différentes. Cette diversification permet à la fois une meilleure répartition des risques et une optimisation de la gestion d'un portefeuille en tenant compte de l'évolution des marchés.

⁽¹⁾ En présence de plusieurs profils de gestion en cours sur le contrat au jour de l'échéance de Heliante Flash Mai 2026, l'arbitrage sera réalisé sans frais vers les profils en cours au sein de la Gestion Déléguée Évolutive ou de la Gestion Pilotée au prorata de la répartition de leur encours géré dans ce mode de gestion.

⁽²⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

⁽³⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

FICHE TECHNIQUE DU SUPPORT HELIANTE FLASH MAI 2026

• **Instrument financier:** Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus (tel que défini dans la section «Disponibilité de la documentation du support» en page 4 de la présente annexe).

• **Émetteur:** HSBC Continental Europe. La dette senior à long terme de l'Émetteur est notée: A1(Moody's)/A+(S&P)/AA-(Fitch)⁽¹⁾.

• **Code ISIN:** FR0014013WW5

• **Sous-jacent:** Indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% (Code Bloomberg: TRTITD5).

• **Devise:** EUR.

• **Cotation:** Euronext Dublin.

• **Valorisation:** Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié.

• **Double valorisation:** Une double valorisation est établie par Finalyse sur fréquence bimensuelle. Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de HSBC.

• **Marché secondaire:** HSBC pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra pas excéder 1,00 %.

• **Commissions de distribution:** Des commissions relatives à cette transaction ont été réglées par l'Émetteur à l'Assureur. Le montant maximum des commissions de distribution est équivalent à 1,15 % par an du montant de l'émission, sur la base de la durée maximale du support. Ces commissions sont incluses dans le prix de souscription. De plus amples informations sont disponibles auprès du distributeur sur demande.

• **Montant maximum de l'émission:** 90 millions d'euros

• **Valeur nominale:** 1000 euros.

• **Garantie du capital:** Pas de garantie du capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance finale.

• **Période de commercialisation:** Du 1^{er} janvier au 30 avril 2026, la période de commercialisation peut être clôturée sans préavis.

• **Prix de souscription⁽²⁾:** Il progressera de façon constante, de 99,56 % le 5 janvier 2026 à 100,00 % le 19 mai 2026.

• **Date d'émission du support:** 5 janvier 2026.

• **Date d'observation initiale de l'Indice:** 19 mai 2026.

• **Dates d'observation trimestrielle de l'Indice:** mercredi 12 mai 2027; jeudi 12 août 2027; vendredi 12 novembre 2027; vendredi 11 février 2028; vendredi 12 mai 2028; vendredi 11 août 2028; lundi 13 novembre 2028; lundi 12 février 2029; vendredi 11 mai 2029; lundi 13 août 2029; lundi 12 novembre 2029; mardi 12 février 2030; lundi 13 mai 2030; lundi 12 août 2030; mardi 12 novembre 2030; mercredi 12 février 2031; lundi 12 mai 2031; mardi 12 août 2031; mercredi 12 novembre 2031; jeudi 12 février 2032; mercredi 12 mai 2032; jeudi 12 août 2032; vendredi 12 novembre 2032; vendredi 11 février 2033; jeudi 12 mai 2033; vendredi 12 août 2033; jeudi 10 novembre 2033; lundi 13 février 2034.

• **Dates de remboursement anticipé automatique:** vendredi 11 juin 2027; lundi 13 septembre 2027; vendredi 10 décembre 2027; vendredi 10 mars 2028; mardi 13 juin 2028; lundi 11 septembre 2028; mercredi 13 décembre 2028; lundi 12 mars 2029; mardi 12 juin 2029; jeudi 13 septembre 2029; mercredi 12 décembre 2029; mardi 12 mars 2030; mercredi 12 juin 2030; jeudi 12 septembre 2030; jeudi 12 décembre 2030; mercredi 12 mars 2031; jeudi 12 juin 2031; vendredi 12 septembre 2031; vendredi 12 décembre 2031; vendredi 12 mars 2032; vendredi 11 juin 2032; lundi 13 septembre 2032; lundi 13 décembre 2032; vendredi 11 mars 2033; lundi 13 juin 2033; lundi 12 septembre 2033; lundi 12 décembre 2033; lundi 13 mars 2034.

• **Date d'observation finale de l'Indice:** 12 mai 2034.

• **Date d'échéance finale:** 12 juin 2034.

• **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à l'une des dates de remboursement anticipé automatique:** Si à l'une des dates d'observation trimestrielle de l'Indice, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial, le support prend fin à la date de remboursement anticipé automatique correspondante. Sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale augmentée d'un gain de 2,00 % brut⁽³⁾ par trimestre écoulé depuis la date d'observation initiale.

• **Valeur finale⁽³⁾ du support en unités de compte à la date d'échéance finale:** Dans le cas où le support dure jusqu'à la date d'échéance finale, sa valeur est alors égale à :

- 164 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial;

- ou 100 % brut⁽³⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial;

- ou sa valeur initiale diminuée de la baisse finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

(1) L'Émetteur est noté: A1(Moody's) /A+(S&P) /AA- (Fitch) en date du 29 octobre 2025. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) Prix de souscription: 99,56 % (du 1^{er} janvier 2026 au 5 janvier 2026), 99,58 % (du 6 janvier 2026 au 9 janvier 2026), 99,60 % (du 10 janvier 2026 au 16 janvier 2026), 99,62 % (du 17 janvier 2026 au 23 janvier 2026), 99,64 % (du 24 janvier 2026 au 30 janvier 2026), 99,67 % (du 31 janvier 2026 au 6 février 2026), 99,69 % (du 7 février 2026 au 13 février 2026), 99,71 % (du 14 février 2026 au 20 février 2026), 99,74 % (du 21 février 2026 au 27 février 2026), 99,76 % (du 28 février 2026 au 6 mars 2026), 99,78 % (du 7 mars 2026 au 13 mars 2026), 99,80 % (du 14 mars 2026 au 20 mars 2026), 99,83 % (du 21 mars 2026 au 27 mars 2026), 99,86 % (du 28 mars 2026 au 7 avril 2026), 99,87 % (du 8 avril 2026 au 10 avril 2026), 99,90 % (du 11 avril 2026 au 17 avril 2026), 99,92 % (du 18 avril 2026 au 24 avril 2026), 99,95 % (du 25 avril 2026 au 4 mai 2026), 99,97 % (du 5 mai 2026 au 11 mai 2026), 99,99 % (du 12 mai 2026 au 15 mai 2026) et 100,00 % (du 16 mai 2026 au 19 mai 2026).

(3) Performance brute depuis la date d'observation initiale du 19 mai 2026, ne tenant pas compte des frais sur versement, des frais de gestion du contrat, du coût éventuel de la garantie plancher du plan d'épargne retraite, de la fiscalité et des prélèvements sociaux applicables et conditionnée par l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur. Toute sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

⊕ Avantages

- **Un gain de 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, depuis la date d'observation initiale (le 19 mai 2026):**

- si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle⁽³⁾ du trimestre 4 à 32;
- si les conditions de versement du gain de 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée sont déclenchées, le gain du trimestre en cours ainsi que ceux des trimestres précédents seront versés (**effet mémoire**).

- **Un remboursement anticipé automatique avec un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ si l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial à l'une des dates d'observation trimestrielle⁽³⁾ du trimestre 4 à 31.**

- **En l'absence de remboursement anticipé automatique, un remboursement du capital brut⁽¹⁾⁽²⁾ à l'échéance finale⁽⁴⁾ dès lors qu'à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.**

⊖ Inconvénients

- **Il existe un risque de perte partielle en capital jusqu'à 75%:**

- à l'échéance finale⁽⁴⁾, si à la date d'observation finale⁽³⁾, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25% par rapport à son niveau initial.

- **Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital:**

- en cas de sortie anticipée⁽⁶⁾ (rachat⁽⁷⁾, arbitrage ou décès avant l'échéance finale⁽⁴⁾);
- ou, en cas de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

- **Les gains sont plafonnés à 2,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par trimestre écoulé**, soit 8,00% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée, même si la performance de l'Indice est supérieure.

- **Le rendement de Heliante Flash Mai 2026 à l'échéance finale⁽⁴⁾ est très sensible à une faible variation de la performance de l'Indice autour des seuils de 100% et 75% de son niveau initial.**

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement** qui peut varier de 4 à 32 trimestres, soit de 1 à 8 ans.

- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non-remboursement) ou à **une dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du Titre de créance) de l'Émetteur.

- L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets éventuellement détachés par les actions qui le composent et en retranchant un montant forfaitaire de 5% par an. **Si les dividendes distribués sont inférieurs au montant forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice à dividendes non réinvestis classique.**

(1) Hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières pour le détail des dates (page 2).

(4) La date d'échéance finale est le 12 juin 2034.

(5) La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 mai 2026, et son niveau à la date d'observation trimestrielle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

(6) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(7) Le Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier.

L'Assureur Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance finale, le 12 juin 2034, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

AVERTISSEMENT FINAL

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs⁽¹⁾ sont invités à lire attentivement la section «Facteurs de risques» du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Le Titre de créance Heliante Flash Mai 2026 remboursable par anticipation est notamment exposé aux risques suivants:

FACTEURS DE RISQUES

Risque de perte en capital — En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits Titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur⁽¹⁾ prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs⁽¹⁾ pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent — Le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs⁽¹⁾ pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de volatilité, risque de liquidité — Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourraient avoir un impact négatif sur le prix de cession des Titres de créance. En cas de cession des Titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur⁽¹⁾ pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits Titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs⁽¹⁾ pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à l'inflation — Si le contexte économique actuel caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement «réel» du produit, correspondant à son rendement duquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite — Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur⁽¹⁾ est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent — Euronext, l'administrateur du Sous-Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous-Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les Titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs⁽¹⁾ pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Disponibilité de la documentation du support — Les Instruments Financiers décrits dans la présente communication font l'objet d'un prospectus (en date du 17 décembre 2025), conforme à la Directive UE 2017/1129 et visé par la Banque Centrale d'Irlande («CBI») (le «Prospectus»), préparé exclusivement pour les besoins de l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Dublin. Ce Prospectus a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CBI et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers («AMF»). L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus est disponible sur le site d'HSBC Continental Europe via le lien <https://www.about.hsbc.fr/investor-relations/debt-issuance>.

Commercialisation dans le cadre du plan d'épargne retraite — L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'«Instrument Financier») est un actif représentatif de l'une des unités de compte du plan d'épargne retraite. Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du plan d'épargne retraite. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au plan d'épargne retraite. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter

⁽¹⁾ L'investisseur correspond à l'assuré souscripteur ou l'adhérent.

l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrément — HSBC Continental Europe est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR») en France en qualité de Banque — prestataire de services d'investissements et soumise à sa supervision. HSBC Continental Europe est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. HSBC Continental Europe est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

Événements exceptionnels affectant le (ou les) sous-jacent(s): ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support — Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements exceptionnels pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente — Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Données de marchés — Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Conflits d'intérêts — HSBC Continental Europe ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêts potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique — Les Titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des Titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique ou pour le compte ou le bénéfice de ressortissants américains (U.S. Persons) tels que définis dans la Réglementation S (Regulation S) et ses textes d'application et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis d'Amérique à des personnes qui ne sont pas des ressortissants américains, conformément à la Régulation S.

Avertissement relatif à l'Indice – Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5% — Euronext N.V. ou ses filiales détiennent tous les droits de propriété intellectuelle relatifs à l'Indice.

Euronext N.V. ou ses filiales ne sponsorisent pas, ne cautionnent pas et ne participent d'aucune autre manière à l'émission et à la promotion des Obligations.

Euronext N.V. et ses filiales déclinent toute responsabilité quant à toute inexactitude des données sur lesquelles l'Indice est basé, quant à toute erreur, faute ou omission dans le calcul et/ou la diffusion de l'Indice, ou quant à la manière dont il est appliqué dans le cadre de son émission et de sa promotion.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant, les pires moyennes et meilleures performances du produit/d'un indice de référence approprié au cours des 10 dernières années.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir en cas de conditions de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 3 mois Pour un investissement de : 10 000 €		Si vous sortez après 3 mois
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	60 € -99,36 %
Défavorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	60 € -99,36 %
Intermédiaire*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	9 540 € -4,57 %
Favorable*	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts Rendement moyen	9 650 € -3,52 %

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pourrez les comparer avec d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données disponibles de produits comparables. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

(*) Le scénario défavorable est produit pour un investissement entre 07/2022 et 10/2022. Le scénario favorable est produit pour un investissement entre 02/2024 et 05/2024. Le scénario intermédiaire est produit pour un investissement entre 05/2019 et 08/2019.

QUE SE PASSE-T-IL SI GROUPAMA AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincts de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- pour 10 000 € investis.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 3 mois
Coûts totaux	452 €
Incidence des coûts*	4,52 %

*Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,04 % avant déduction des coûts et de -4,48 % après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 3 mois
Coût d'entrée	0,50 % du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du pourcentage maximal que l'investisseur pourrait payer.	50 €
Coût de sortie	4,00 % de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	398 €
Coûts récurrents estimés		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,13 % de la valeur de votre investissement par an.	3 €
Coûts de transaction sur le portefeuille	0,02 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année précédente.	1 €
Coûts accessoires		
Commission liée aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPEE ?

Période de détention recommandée : 3 mois

La période de détention recommandée pour ce produit est définie en fonction des classes d'actifs sur lesquelles il est investi, de la nature du risque inhérent à l'investissement et de la maturité des titres détenus. Cette période de détention doit être cohérente avec votre horizon de placement. Vous pouvez néanmoins retirer votre argent de façon anticipée à tout moment et sans pénalités.

Si vous retirez votre argent avant la période de détention recommandée, vous pouvez recevoir moins que prévu. La période de détention recommandée est une estimation et ne doit pas être considérée comme une garantie ou une indication de la performance, du rendement ou des niveaux de risque futurs.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant ce produit de Groupama Asset Management, vous pouvez adresser celle-ci :

- Par mail : reclamationassetmanagement@groupama-am.fr
- Par courrier : Groupama Asset Management, Direction du Développement - Réclamation Client, 25 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les rapports financiers et d'autres documents d'informations relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.groupama-am.com/fr/. L'ensemble des documents peuvent être obtenus gratuitement sur demande auprès de la société de gestion. Les performances passées mises à jour le dernier jour ouvré de chaque année ainsi que les scénarios de performance mensuels sont disponibles sur le site <https://www.groupama-am.com/fra/fr/institutionnel/nos-fonds>.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Classification Règlement SFDR : Article 8

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - [ACPR] - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque Le groupe **Groupama**

HELIANTE FLASH MAI 2026



Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant: N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Mai 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Flash Mai 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%; indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 février 2025. L'Indice est composé de 40 grandes sociétés cotées en zone euro et aux États-Unis, sélectionnées parmi les plus fortes capitalisations boursières.

■ **Heliante Flash Mai 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 19 mai 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 8,00% ⁽¹⁾ brut par année écoulée (*effet mémoire*), depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Mai 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:**

- ▶ 164 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁵⁾ finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Mai 2026**:

Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
1	8,00 %	8,49 %	6,47 %	8	64,00 %	6,32 %	5,30 %
2	16,00 %	8,37 %	6,39 %	8	0,00 %	0,00 %	- 0,96 %
3	24,00 %	8,12 %	6,23 %	8	- 18,00 %	- 2,43 %	- 3,36 %
4	32,00 %	7,87 %	6,03 %				
5	40,00 %	7,62 %	5,84 %				
6	48,00 %	7,38 %	5,65 %				
7	56,00 %	7,17 %	5,47 %				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis? 2 5 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40® S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire? oui non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8% est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi? 5% 25% 30%

Je certifie avoir été informé:

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Mai 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat⁽⁴⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8,00% brut⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

⁽¹⁾ Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur. ⁽²⁾ Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 mai 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. ⁽³⁾ L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. ⁽⁴⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. ⁽⁵⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - [ACPR] - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque Le groupe **Groupama**

HELIANTE FLASH MAI 2026



Affaire nouvelle/Versement libre

N° GRC

N° de contrat

Gan Nouvelle Vie

Je soussigné(e)

Nom

Prénom

demeurant: N°

Rue

Code postal

Ville

Téléphone fixe

Portable

E-mail

reconnais avoir pris connaissance et avoir reçu un exemplaire de la documentation suivante, comprenant: l'annexe à la notice d'information du contrat, la fiche technique du support en unités de compte Heliante Flash Mai 2026, le Document d'Informations Clés, ainsi que la brochure de ce support.

Heliante Flash Mai 2026 est un support temporaire en unités de compte d'une durée de 8 ans maximum disponible à la souscription du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026. Sa valeur finale est liée aux évolutions de l'indice Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%; indice calculé et publié par Euronext, lancé le 26 février 2025. L'Indice est composé de 40 grandes sociétés cotées en zone euro et aux États-Unis, sélectionnées parmi les plus fortes capitalisations boursières.

■ **Heliante Flash Mai 2026, dont la durée est de 8 ans maximum, peut prendre fin par anticipation si l'Indice, à une date d'observation trimestrielle, est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial du 19 mai 2026.** La valeur finale du support est alors égale à 100% de sa valeur initiale, augmentée d'un gain de 8,00% ⁽¹⁾ brut par année écoulée (*effet mémoire*), depuis sa date d'observation initiale.

■ **Si Heliante Flash Mai 2026 se poursuit jusqu'à l'échéance finale, sa valeur finale est alors égale à:**

- ▶ 164 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou 100 % brut⁽¹⁾ de sa valeur initiale si, à la date d'observation finale, l'Indice n'est pas en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % (inclus) par rapport à son niveau initial ;
- ▶ ou sa valeur initiale diminuée de la baisse⁽⁵⁾ finale de l'Indice plus 25 % si, à la date d'observation finale, l'Indice est en baisse⁽⁵⁾ de plus de 25 % par rapport à son niveau initial, ce qui correspond à une perte partielle en capital.

Tableau des gains bruts⁽¹⁾, des Taux de Rendement Actuariels (TRA) bruts⁽¹⁾ à l'échéance du support en unités de compte **Heliante Flash Mai 2026**:

Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie	Année de rappel	Gains bruts ⁽¹⁾	TRA brut ⁽¹⁾	TRA net ⁽²⁾ Gan Nouvelle Vie
1	8,00 %	8,49 %	6,47 %	8	64,00 %	6,32 %	5,30 %
2	16,00 %	8,37 %	6,39 %	8	0,00 %	0,00 %	- 0,96 %
3	24,00 %	8,12 %	6,23 %	8	- 18,00 %	- 2,43 %	- 3,36 %
4	32,00 %	7,87 %	6,03 %				
5	40,00 %	7,62 %	5,84 %				
6	48,00 %	7,38 %	5,65 %				
7	56,00 %	7,17 %	5,47 %				

Pour nous assurer de votre bonne compréhension de cette offre, nous vous invitons à répondre au questionnaire suivant (ce questionnaire est un élément essentiel à la constitution de votre dossier):

- ▶ Quelle est la durée maximale du support? 1 an 5 ans 8 ans
- ▶ En cas d'échéance anticipée en année 5, combien de gains sont acquis? 2 5 8
- ▶ Sur quel indice repose le support? CAC 40* S&P Eurozone 50 Net Zero 2050 Paris-Aligned Select 5% Decrement Index (EUR) NTR Euronext Transatlantic Sector Titans Decrement 5%
- ▶ L'Indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions le composant et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel de 5%. Est-ce que la performance de l'Indice sera pénalisée, si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire? oui non
- ▶ Est-ce que je bénéficie d'une garantie en capital à échéance sur le support? oui non
- ▶ Est-ce que le support prend fin si à l'une des dates d'observation, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial aux dates d'observation à partir de la première année? oui non
- ▶ Le gain annuel potentiel de 8% est-il? brut net de frais sur versements, des frais de gestion du contrat et du coût éventuel de la Garantie plancher des contrats d'assurance vie ou du plan d'épargne retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux
- ▶ Si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de 30 % par rapport à son niveau initial, quelle serait la perte brute sur mon capital investi? 5% 25% 30%

Je certifie avoir été informé:

- ▶ que l'Assureur recommande Heliante Flash Mai 2026 aux personnes disposant d'un horizon de placement au moins égal à 8 ans, et dans le cadre d'un Plan d'Épargne Retraite ;
- ▶ qu'en cas de sortie anticipée⁽³⁾ (rachat⁽⁴⁾, transferts, liquidation retraite, arbitrage ou décès) avant l'échéance finale (la valeur du support étant celle à la date de conversion) ou à l'échéance des 8 ans, il existe un risque de perte partielle ou totale en capital;
- ▶ que le gain annuel versé à l'échéance est subordonné à la réalisation de conditions de marché précises et est plafonné à 8,00% brut⁽¹⁾. La participation à la hausse de l'Indice peut alors être partielle.

À:

Le:

Signature du Souscripteur/Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du co-Souscripteur/co-Assuré
précédée de la mention «Lu et approuvé»

Signature du Conseiller

⁽¹⁾ Hors frais sur versements, hors frais de gestion, hors coût éventuel de la garantie plancher du Plan d'Épargne Retraite, hors fiscalité et prélèvements sociaux, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Emetteur. ⁽²⁾ Le Taux de Rendement Actuariel net est calculé depuis la date d'observation initiale (19 mai 2026) jusqu'à la date d'échéance correspondante, pour les versements réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2026 en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 0,96% annuel. ⁽³⁾ L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,50% du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par décès) avant son échéance. ⁽⁴⁾ Ce Plan d'Épargne Retraite ne peut pas faire l'objet de rachats sauf dans les cas prévus par l'article L.224-4 du Code monétaire et financier. ⁽⁵⁾ La baisse de l'Indice est l'écart entre son niveau initial, observé à la date d'observation initiale le 19 mai 2026, et son niveau à la date d'observation annuelle ou finale, exprimée en pourcentage de son niveau initial.

Annexe contractuelle au Plan d'Épargne Retraite
Gan Nouvelle Vie

Gan Patrimoine

Filiale de Groupama Assurances Mutuelles
Société anonyme d'intermédiation en assurance
au capital de 2 364 120 euros
RCS Lille 457 504 694 – APE: 6622Z
Siège social: 150 rue d'Athènes
CS 30022 – 59777 Euralille
N° d'immatriculation 09 051 780 – orias.fr
Mandataire exclusif de Groupama Gan Vie et de ses
filiales – Tél.: 09 69 32 20 60 (appel non surtaxé)
contact@ganpatrimoine.fr – ganpatrimoine.fr

Groupama Gan Vie

Société anonyme au capital de 1 371 100 605 euros
RCS Paris 340 427 616 – APE: 6511Z
Siège social: 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris

**Entreprises régies par le Code des assurances
et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel
et de Résolution - [ACPR] - 4 place de Budapest
CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09**



Une marque  Le groupe **Groupama**